



Réf	Version N°X	Site CHInA	Page 1 / 3
Psychologue du travail			

Rédacteur : L'Attaché de la DRH Approbateur : Le DRH	Document validé le (ne rien inscrire)
---	---------------------------------------

1. Identification du poste

Service : Médecine du travail CHInA

2. Spécificité du poste

Le poste physiquement positionné au sein de la médecine du travail est rattaché à la Direction des Ressources Humaines. Le psychologue du travail intervient sur l'ensemble des services du Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes.

3. Liaisons hiérarchiques

3.1. Niveau Hiérarchique Supérieur

Directeur des Ressources Humaines

3.2. Niveau Hiérarchique Inférieur

Aucune

4. Liaisons fonctionnelles

4.1. Interne

- Directions fonctionnelles
- Encadrement
- QHSE
- Médecin du travail
- Infirmière du travail
- Secrétaire médicale de la médecine du travail

4.2. Externe

- ANFH
- Sécurité sociale

5. Contenu du poste

5.1. Missions

Le psychologue du travail a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et la prévention des RPS. Il assure des missions de conseil, d'accompagnement, de diagnostic, de formation et de sensibilisation, sous l'autorité du Directeur des Ressources Humaines, au niveau organisationnel et collectif.



Réf	Version N°X	Site CHInA	Page 2 / 3
Psychologue du travail			

5.2. Activités

Evalue les situations de travail et les organisations de travail en vue d'établir des propositions d'amélioration

- Assure l'analyse des situations de travail à la demande du Directeur des Ressources Humaines, définit le type d'intervention, élabore et/ou choisit les outils et méthodes adaptés à la problématique ;
- Evalue des situations de travail ou des situations conflictuelles, urgentes ou non, par des entretiens ou toute autre méthodologie d'investigation adaptée nécessitant une ingénierie psychosociale ;
- Etudie des organisations de travail en vue d'en repérer les dysfonctionnements et les facteurs de tension et conseille dans la recherche de solutions ;
- Elabore des diagnostics, formule des propositions d'amélioration et accompagne la mise en œuvre des actions retenues ;
- Assure le reporting de ces actions auprès du Directeur des Ressources Humaines et du médecin du travail ;
- Anime et met en place des groupes de travail pluridisciplinaires ou des groupes de parole.

Accompagnement des agents

- A la demande de l'agent lui-même, de l'encadrement, du médecin du travail ou de la Direction des Ressources Humaines, le psychologue du travail reçoit les agents rencontrant des difficultés d'ordre psychique à exercer leurs activités professionnelles dans de bonnes conditions.
- Suite à ces entretiens, et si une problématique d'ordre organisationnel ou managériale est détectée, le psychologue du travail en réfère au Directeur des Ressources Humaines et propose un plan d'action.

Participe à l'élaboration du volet RPS du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) et le met en œuvre

- Contribue à l'élaboration d'un diagnostic afin d'identifier les facteurs de risques psycho-sociaux (notamment l'intégration des RPS dans le document unique) ;
- Initie des projets en matière de prévention des Risques Psycho-sociaux (prévention primaire, secondaire, tertiaire).
- Participe à la définition des actions contenues dans le Plan de Prévention des Risques Psycho-sociaux ;
- Assure le suivi des fiches de signalement de risques psycho-social;
- Organise et participe à la Commission de Prévention des Risques Psycho-sociaux;
- Met en œuvre les actions prévues dans le Plan de Prévention des Risques Psycho-sociaux ;
- Met en place des actions d'information et de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux ;
- Assure des sessions de formation pour les cadres et les agents à la détection et à la compréhension des risques psychosociaux.



Réf	Version N°X	Site CHInA	Page 3 / 3
Psychologue du travail			

6. Conditions de travail

Horaires : Du lundi au vendredi, sur une plage allant de 8h à 18h

Le psychologue du travail doit être souple sur ses horaires pour s'adapter aux disponibilités des équipes d'un établissement de santé.

Le psychologue du travail se déplace sur l'ensemble des sites du CHInA autant que nécessaire pour l'exercice de ses fonctions.

7. Niveaux et compétences requis

7.1. Connaissances théoriques

- Conduire des entretiens individuels et collectifs
- Observer, analyser, conseiller, accompagner, orienter, alerter
- Animation et coordination des réunions et formations
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de médiation et gestion de conflits
- Outils informatiques
- Gestion des événements psycho-traumatiques
- Gestion de projet

7.2. Capacités professionnelles

- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Comportement professionnel éthique : écoute, discrétion, patience, réactivité, adaptabilité.
- Sens des responsabilités
- Gestion des émotions
- Capacités à rendre compte
- Capacités rédactionnelles et de synthèse

7.3. Qualités personnelles

- Amabilité
- Bonne communication interprofessionnelle
- Prise d'initiatives
- Capacité à organiser son travail
- Capacité d'adaptation
- Rigueur et méthodologie

7.4. Formations

- Master 2 en psychologie du travail ou titulaire du titre professionnel de psychologue